

BVGer E-6296/2012 vom 11. Dezember 2012

Bundesverwaltungsgericht, 2012-12-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-6296_2012

FR: TAF E-6296/2012 du 11 décembre 2012

IT: TAF E-6296/2012 del 11 dicembre 2012

Regeste

Asile (non-entrée en matière) et renvoi (procédure à l'aéroport)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 3

La demande d'assistance judiciaire est sans objet.

E. 4

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, à l'ODM, et aux autorités cantonales compétentes. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Isabelle Fournier Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.